



ENQUETE PUBLIQUE

Etablissements contenant des installations ou activités classées en vertu du décret 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

Le Bourgmestre porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande de

La s.a. ARCELORMITTAL RINGMILL,
rue de Marnix 3 boîte 65 à 4100 SERAING,

en vue d'obtenir la modification des conditions particulières du permis d'environnement du 17 septembre 2008 délivré par le Collège communal de la Ville de SERAING octroyé à la s.a. ARCELORMITTAL RINGMILL pour son établissement situé rue de Marnix 3, boîte 65, 4100 SERAING relatives aux conditions de déversement du rejet n°3 (déversement 1) rejet d'eaux usées industrielles en Meuse via le canal CMI, rue de Marnix 3/65 à 4100 SERAING.

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à :
24/11/2017	30/11/2017	Service des autorisations Cité administrative, place Kuborn 5, 4100 SERAING Le 15/12/2017 à 9h00.	Collège communal Hôtel de ville place Communale 4100 SERAING

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, au service des autorisations, Cité administrative, place Kuborn 5, 4100 SERAING (Tel. : 04/330.87.66), aux jours et heures suivants :

- le mardi de 7 h 45 à 11 h 45 et de 12 h 45 à 16 h 30 ;
- le jeudi de 12 h 45 à 16 h 30 et de 17 h 00 à 20 h (après 17 h uniquement sur rendez-vous) ;
- le vendredi de 7 h 45 à 11 h 45.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête. Les réclamations et observations verbales sont recueillies durant les heures d'ouverture précitées, par le conseiller en environnement ou, à défaut, par l'agent communal délégué à cet effet.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès du demandeur, du conseiller en environnement (service des autorisations, Cité administrative, place Kuborn 5, 4100 SERAING ; Tel. : 04/330.86.07) ou, à défaut, du collège communal ou de l'agent communal délégué à cet effet, du Fonctionnaire technique (Service public de Wallonie, Montagne Sainte-Walburge 2 à 4000 LIEGE; Tel. : 04/224.54.11.)

L'autorité compétente pour prendre la décision sur la demande faisant l'objet de la présente enquête publique est le Collège communale de la Ville de SERAING.

A Seraing, le 24/11/2017

Le Bourgmestre.

A. MATHOT